



L'INFOLETTRE DU RÉSEAU COOPÉRATIF

-FÉVRIER 2020-

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

Bonne lecture !

Le Comité de rédaction

SOMMAIRE

- **Appel à volontaires pour intégrer l'Agora EELV 2020.**
- **Rassembler la social-écologie autour d'une Charte politique.**
- **L'écologie est-elle une religion ?**
- **Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !**

Appel à volontaires pour intégrer l'Agora EELV 2020

Le congrès fédéral EELV a acté le 30 novembre 2019 que le Mouvement EELV, composé depuis son origine en novembre 2010 d'une coopérative d'écologie politique et d'un parti politique traditionnel, va se métamorphoser avant l'été 2021 en une nouvelle structure (voir l'art. 7 des statuts d'EELV, ci-dessous).

Les contours de cette structure ne sont pas encore connus, mais ils s'inspireront du travail qui a été réalisé durant l'été 2019 par le **Groupe de travail sur la réinvention du Mouvement EELV**, à l'initiative de **l'Agora EELV**, **l'instance paritaire du Mouvement** qui coordonne la Coopérative et le Parti (voir l'art.8 des statuts d'EELV ci-dessous).

Plusieurs hypothèses ont émergé de ce groupe de travail, qui nous impactent plus ou moins fortement :

- un quasi statu quo de la structure actuelle, avec la possibilité nouvelle de pouvoir être à la fois adhérent à la Coopérative et au Parti, sous condition de cotiser aux deux collèges ;
- la transformation de la Coopérative en une commission, comme il en existe déjà une trentaine d'autres, qui ont pour mission de réfléchir sur une thématique donnée afin d'apporter la vision des militants de base pour mettre à jour le programme électoral d'EELV. Cette nouvelle commission aurait notamment pour mission de recenser les pratiques alternatives dans les organisations politiques ;
- la suppression de la Coopérative puisqu'elle n'a pas su attirer les dizaines de milliers de militants écologistes espérés, ses prérogatives étant reprises dans les différentes instances du

Parti ;

- l'éclatement du Mouvement en trois structures associées, le Parti, la Coopérative et le Mouvement, chacune menant sa propre réinvention en synergie avec les deux autres.

La première hypothèse a peu de chance d'être retenue, car il y a une forte attente de réinvention du Mouvement, laquelle ne collerait pas avec ce changement à minima.

La seconde hypothèse a de nombreux partisans dans le nouveau Bureau exécutif du Parti. Elle nous ferait une place dans l'organisation actuelle du Parti qui, selon certains de ses représentants, se transformerait ainsi en un « parti coopératif ». Les prérogatives de cette nouvelle commission seront à définir, mais elles seront probablement inférieures à ce que nous donnent les statuts actuels.

La troisième hypothèse sonnerait la fin de l'idée novatrice de structure coopérative en politique à l'origine de la création de notre Réseau coopératif EELV en 2010. Ce serait aussi la fin de notre aventure, nous laissant le choix d'adhérer au nouveau parti ou d'aller voir ailleurs.

La quatrième hypothèse serait selon moi la plus favorable pour la Coopérative EELV, mais aussi pour le Mouvement EELV. Nous aurions une plus large autonomie pour faire prospérer l'idée de coopérative en politique, notamment en changeant de nom pour bien nous différencier du Parti EELV et en pouvant développer une communication distincte de celle du parti. Le Mouvement EELV, dont nous serions toujours partenaire, changerait lui aussi de nom et s'ouvrirait à d'autres partenaires de l'échiquier de l'écologie politique, pour devenir enfin le **Mouvement unifié de l'écologie politique**, tel qu'il a été défini dans les statuts d'EELV et qui avait pris lui aussi le nom d'EELV lors du congrès fédéral de Lyon en novembre 2010.

Pour dialoguer avec les représentants du Parti sur ces quatre hypothèses, il nous faut **dans un premier temps** nommer **15 coopératrices et 15 coopérateurs** qui soient les **représentants de la Coopérative à l'Agora**. Nos 30 représentants auront la possibilité d'échanger avec les 30 représentants du Parti, majoritairement sur Internet, sur les différents scénarios de réinvention, et ils auront une influence sur le choix final qui sera retenu pour la réinvention du Mouvement EELV. La réunion

annuelle de l'Agora se tiendra probablement en juin 2020 sur un samedi à Paris, à une date qui n'est pas encore validée, où seront conviés les 60 membres de l'Agora pour apprendre à se connaître autrement que par des échanges Internet.

Dans un second temps, certains volontaires parmi les 30 représentants de la Coopérative à l'Agora EELV pourront intégrer le groupe de travail qui participera à la rédaction des nouveaux statuts, probablement à partir de septembre 2020.

Je vous lance donc ici un appel à volontaires pour intégrer l'Agora EELV en avril, pour occuper les 30 places réservées à la Coopérative (15 coopératrices et 15 coopérateurs à jour de leur cotisation 2020). En cas de surplus de candidatures, un tirage au sort permettra d'ordonner les candidatures.

Pour postuler, il vous suffit d'envoyer un email à l'adresse nat-coop-comite-animation@listes.eelv.fr pour exprimer votre accord d'intégrer l'Agora 2020.

Denis Guenneau,
Coopérateur EELV,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Extraits des Statuts d'Europe Écologie Les Verts

ARTICLE 7 – DÉFINITION

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS s'inscrit dans un mouvement global de l'écologie politique qu'il contribue à animer.

Ce mouvement est composé d'un Réseau coopératif, d'un Parti et d'un Pôle de ressources.

L'adhésion au Mouvement de l'écologie politique implique un choix d'adhésion, soit au collège Réseau coopératif, soit au collège Parti politique.

ARTICLE 8 - L'AGORA

1 – Mission

L'Agora est le lieu de rencontre des deux collèges composant le mouvement. Elle permet de coordonner les actions de l'écologie politique sur l'ensemble du territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

2 – Composition

L'Agora est composée de 30 membres du Réseau Coopératif issu.e.s des régions et d'un nombre égal de membres du Parti politique. Le mode de désignation de ses membres est précisé dans chaque règlement intérieur respectif.

3 – Fonctionnement

La convocation de l'Agora relève de la présidence du Conseil fédéral. L'Agora est souveraine pour décider de ses propres règles de fonctionnement sous forme de règlement intérieur ou de charte. Cette charte devra préciser les modalités de fonctionnement entre le Réseau coopératif et le Parti politique, notamment les conditions de représentations externes, de participation aux élections des coopérateurs et les sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions.

<https://eelv.fr/les-statuts/>

Rassembler la social-écologie autour d'une Charte politique.

Nous sommes nombreux à nous interroger sur les perspectives d'un **pôle de la social-écologie** capable de peser significativement en 2022. Il ne s'agirait pas, comme nous le propose Emmanuel Macron, de « remettre l'écologie au centre

du modèle » mais bien de changer de mode de production, de consommation et donc de vie (*). De proposer un modèle qui rassemble les organisations politiques et qui fasse sens auprès d'une frange croissante de citoyens désireuse d'une réponse forte à l'extrême urgence climatique, sociale et démocratique.

Nous avons pu croire qu'un grand rassemblement de ces forces politiques pouvait se dessiner autour d'un **Green New Deal** dont l'origine remonte aux néo-keynésiens britanniques lors de la crise de 2008 :

- Green New Deal de la 3ème révolution industrielle promue par le très technophile Jeremy Rifkin, fondé sur l'extension du numérique aux réseaux d'énergie et de transports intelligents ainsi que sur la réorientation des flux de capitaux au profit des énergies renouvelables ;

- Green Deal (Pacte Vert) de la Commission européenne, auquel souscrit volontiers Emmanuel Macron, organisant la réduction des émissions de carbone, mais excluant la dimension sociale et toute réponse à la croissance continue des inégalités mondiales ;

- Pacte Finances-Climat de Nouvelle Donne et de Jean Jouzel, proposant un financement massif de la sortie des énergies fossiles par le biais d'une banque « Climat » (filiale de la BEI) levant 1000 milliards d'euros par an et doté d'un budget européen annuel de 100 milliards d'euros, alimenté par une taxe sur les bénéfices des entreprises ;

- Green New Deal porté par Aurore Lalucq, eurodéputée issue de Place Publique, inspiré de Naomi Klein et d'Alexandria Ocasio Cortez, liant (enfin) investissements publics dans la transition énergétique, forte taxation des hauts revenus et garantie d'emploi assurant la reconversion des travailleurs des secteurs touchés par la transition.

Cette option ne résiste pas à l'analyse car elle repose, toutes nuances de vert et de rose confondues, sur l'idée d'une création massive de croissance verte et d'emplois et sur celle d'un découplage rapide entre croissance et émissions de gaz à effet de serre. Surtout, elle ne répond pas aux trois urgences rappelées ci-dessus et ne s'inscrit dans aucun projet de société. Le projet de société dont nous avons besoin, articulant transition écologique, mécanismes de solidarité, assurant une redistribution sociale massive, et renouveau démocratique.

Non, si un socle idéologique commun peut se mettre en place, il est à chercher du côté d'une Charte à signer par toutes les organisations à vocation social-écologiste. Une telle charte pourrait reposer sur les **10 principes politiques** suivants :

- rupture avec le productivisme et l'extractivisme (ex : conversion à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie) ;
- décroissance sélective et décarbonation de l'économie ;
- promotion de l'économie de l'usage et du partage (ESS, économie collaborative, etc.) ;
- défense et appropriation collective des biens communs ;
- régulation de la finance et redistribution sociale massive ;
- réduction du temps de travail et valorisation du temps libre ;
- protection du Vivant et des équilibres naturels ;
- rupture avec le consumérisme en faveur de la convivialité et du *Bien Vivre* ;

- transition énergétique et bouclier de services dans les territoires ;
- mise en œuvre d'une 6ème République démocratique et décentralisée.

Une fois ce langage commun établi, il faudra définir **la forme la plus adaptée** pour opérer le rassemblement. Une solution novatrice, permettant de sortir des formes classiques du type plateforme, fédération ou front commun, est **l'archipel**. Je ne reviendrai pas sur les origines et les caractéristiques de cette structure et de son mode de gouvernance qui ont fait leur preuve pour rassembler des collectifs et des mouvements sociaux (cf. *Osons Les Jours Heureux*). La question qui se pose urgemment est de savoir si l'archipel est adapté au rassemblement d'organisations politiques et non pas seulement citoyennes. L'instance des **Assises de l'écologie et des solidarités** tente actuellement d'y répondre de façon expérimentale mais cette noble initiative se heurte à **trois obstacles** :

- le poids des cultures historiques de certaines organisations qui bloque le processus de mise en commun et génère des formes de crispation identitaire ;
- une certaine défiance vis-à-vis du modèle de gouvernance horizontale, dépourvu de leadership « de domination » (le chef) propre à l'archipel ;
- un désintérêt affirmé du groupe majoritaire du Bureau exécutif d'EELV, vraisemblablement par peur que ce rassemblement ne lui échappe et ne vienne contredire l'autopromotion systématique de Yannick Jadot dans la perspective de 2022. Et, autre facteur de désintérêt, le fait que de petits êtres insignifiants, aussi novices en politique que balbutiants en militantisme, nommés coopérateurs/trices, aient pris une place non négligeable dans la réflexion collective, contribuant ainsi à la décrédibiliser totalement.

La structure et le mode de gouvernance du pôle de rassemblement étant mis en place, on pourra délibérer sur « les sujets qui fâchent » en tentant de **délimiter des convergences** :

- quels secteurs de décroissance faut-il rendre prioritaires ?
- quel investissement financier et quelle répartition public/privé faut-il envisager pour assurer la transition social-écologique ?
- en ce qui concerne les transports publics urbains, faut-il choisir la gratuité ou la tarification sociale et solidaire ?
- faut-il expérimenter plus largement le revenu d'existence ?
- quelles priorités et quelle profondeur du changement à promouvoir au sein de l'Union européenne ?
- etc.

Sur ce plan, l'archipel offre l'avantage d'une pratique de la négociation de « désaccords féconds ». Il permet également l'identification de projets spécifiques dits « pirogues » dans lesquels seuls les membres qui le souhaitent décident de s'investir ponctuellement.

Qu'en pensez-vous ?

Patrick Salez
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

(*) A un groupe de citoyens proposant, dans le cadre de la Convention Climat, une transformation de notre modèle économique, le gouvernement a répondu qu'il n'était pas question de le suivre sur ce point.

L'écologie est-elle une religion ?

Toute organisation humaine renvoie un ensemble de présupposés sur le sens de notre existence, donc à une ontologie, une métaphysique considérée comme référence à notre comportement. La religion joue ce rôle, elle relie (*religare*) et elle rassemble. Elle permet une pratique institutionnalisée qui apporte une cohérence au monde et le maintien de cet ordre. Aucune société ne peut vivre sans une certaine forme de religion. Le problème de fond c'est de déterminer à quoi se relier. Une divinité ? Le collectif humain ? La Nature ?

Dans les sociétés premières, on était en phase avec les rythmes naturels. Les religions du livre (la Bible et le Coran) ont coupé le cordon ombilical. La perte du jardin d'Éden est symbolique de la rupture avec l'époque de chasse et de cueillette ; place au néolithique, une société agricole qui s'instaure progressivement il y a plus de 10 000 ans. Dieu le père, défini de façon abstraite, va remplacer l'idée de Terre-mère.

Ce n'est qu'en 1979 que l'Église catholique va rechercher dans ses lointaines archives le nom de François d'Assise pour en faire le saint de l'écologie. Jusque-là domine la conception d'une création de l'homme à l'image de Dieu considéré comme propriétaire de la Terre : « Remplissez la terre et soumettez-là, dominez sur toutes les créatures » (Genèse 1,28). Mais la dégradation des conditions de vie sur Terre et la concurrence de l'écologie va pousser à une évolution de la doctrine catholique. L'interprétation despotique de la Genèse laisse place à l'idée que nous sommes les « intendants » de Dieu sur la création. Nous sommes chargés d'en prendre soin et non ses propriétaires. Dans sa lettre encyclique de 2015, *Laudate Si* (loué sois-tu, sur la sauvegarde de la maison commune), le pape François en appelle à « toute la famille humaine, croyants ou non, catholiques ou autres », à joindre leurs efforts pour surmonter la crise et engager un changement radical « de style de vie, de production et de consommation ». Mais l'Église catholique refuse d'aller plus loin : « Un anthropocentrisme dévié ne doit pas nécessairement faire place à un "biocentrisme", parce que cela impliquerait d'introduire un nouveau déséquilibre qui ne résoudrait pas les problèmes mais en rajouterait d'autres » (§ 118. *Laudate Si*).

C'est le philosophe et écologiste Arne Naess qui propose une autre conception de notre rapport avec la nature : « Le bien-être et l'épanouissement de la vie humaine et non-humaine sur Terre ont une valeur intrinsèque (en eux-mêmes). Ces valeurs sont indépendantes de l'utilité que peut représenter le monde non-humain pour nos intérêts humains ». L'espèce humaine n'est qu'une maille dans le tissu du vivant.

Il apparaît alors une différence de fond entre les religions « révélées » des monothéismes et la sacralisation possible de la Terre-mère. Alors qu'on peut faire dire à Dieu ce qu'on veut, l'état de la planète est concret. On peut à la fois l'étudier

scientifiquement et respecter la biodiversité, c'est-à-dire élaborer une certaine spiritualité.

L'écologisme cherche dorénavant à se concrétiser dans des textes législatifs. Tout un chapitre de la constitution équatorienne de 2008 est dédié aux droits de la Nature : son article 71 dispose que « la Nature ou Pacha Mama, où se reproduit et réalise la vie, a le droit à ce que soient intégralement respectés son existence, le maintien et la régénération de ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et ses processus évolutifs ». En 2017, un fleuve considéré comme sacré par les Maoris s'est vu doter par le Parlement néo-zélandais le statut de personnalité juridique, avec tous les droits et les devoirs attenants.

L'écologisme porte donc en lui une rupture avec religions du livre (Bible, Nouveau testament, Coran), un retour à une vision plus en phase avec les possibilités d'une vie viable, vivable et conviviale sur cette planète.

Michel Sourrouille
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !

Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de télécharger le formulaire (<https://soutenir.eelv.fr/formulaire-e-papier/>), **en précisant bien que votre don est destiné au Réseau coopératif**, et de l'envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de **AF-EELV**, au secrétariat de votre région : <http://eelv.fr/contact-en-region>.

Il est également possible de régler son don en ligne, en se rendant sur la page : <https://don.eelv.fr/> (précisez que vous faites un don au Réseau coopératif dans votre région).

Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre don seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2019.

Le Comité d'animation du Réseau coopératif



Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse <http://coop.eelv.fr/category/infolettres/>

Pour le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)